Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20261105-2026_89-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT**
**COTES D'ARMOR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC**

# Séance du 5 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 29/10/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 29/10/2026.*

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy - LE CLEZIO Armelle – LE TEXIER Carole - GUILLAUME François

Absente excusée : HUDO Claudie donne procuration à Laurent NEVO

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

## 2026-89

### Objet : Le Meltin - point sur la situation et transfert de l'activité commerciale, 1, bis place du Calvaire

M. Le Maire informe l'assemblée qu'au vu des arrêtés de mise en sécurité en date du 01/10/2026, pour solidité défaillante de la structure du bâtiment (toiture, charpente, mûr …) et risques d'électrification, ou d'électrocution, de brûlure ou d'incendie, le commerce a fait l'objet d'un arrêté de fermeture.

Mme BRUNOT Sophie, gérante de le Meltin, a dénoncé son bail auprès de la SCI de l'Imprévu.

Afin de poursuivre son activité professionnelle, Mme BRUNOT sollicite la mise à disposition d'un local, en l'occurrence, le local communal, sis 1, bis place du Calvaire, actuellement vacant.

Les douanes et la congrégation des buralistes ont été sollicités pour le transfert du débit tabac, en attente de leur retour.

Le service prévention du SDIS 22 a également été sollicité pour passage et avis de la commission sécurité.

Quelques points sont encore à fixer : jauge, horaires

L'assemblée délibérante émet un avis favorable sur le principe du transfert du débit de tabac et de l'activité professionnelle de Mme BRUNOT au 1, bis place du Calvaire.

Par ailleurs, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer à 150 € par mois comme évoqué il y a quelques mois, et autorise M. Le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec Mme BRUNOT.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20261105-2026_89-DE